Bonneloy-Sibour, par 375 voix ; M. Desmons, pa. 534 voix.

DEUXIEME TOUR

Crémieux, 480 voix, ELU.

GIRONDE

(1 sénateur à élire)

Inscrits : 1306. — Votants : 1295.

Fernand Faure, anc. dép., rép. min., 601 voix.
Thounens, présid. cons. gén., rép., 668 v., ELU.

Il s'agissait de remplacer M. Caduc, républicain ministériel, décédé, qui avait été élu en 1897.

SARTHE

(1 sénateur à élire)

Inscrits : 893. — Votants : 879.

Le Chevalier, rép. ministériel, 346 voix, ELU.
Dr Mascarel, cons. gén., rép. progr., 430 voix.

Siège vacant par suite du décès de M. Leporché, radical, décédé, qui avait été réélu en 1900.

TARN-ET-GARONNE

(1 sénateur à élire)

Inscrits : 450. — Votants : 448.

PREMIER TOUR

Chabrié, dép. rad., 208 voix.
Dr Dupuy, prés. c. arr. Moissac, 85 voix.
Dr Vignié, vice-prés. société agr., 11 voix.
Ch. Garrisson, c. mun. Montauban, 106 voix.
A. Dupuis, chef bat. ret., c. m. Toul., r., 13 voix.

Ballottage.

Siège vacant par suite du décès de M. Camille Delthil.

DEUXIEME TOUR

Chabrié, 245 voix, ELU.

POLÉMIQUE RÉTROSPECTIVE

Voici M. Potié élu ! Que le Pape de MM. Motte, Guillain et Delaune le bénisse...

Mais en attendant ce converti à l'œuvre, il nous est bien permis de signaler les déloyales manœuvres de ses patrons.

C'est de la polémique rétrospective, mais c'est de la polémique nécessaire. On doit toujours prendre les menteurs sur le fait.

Que la *Progrès* veuille bien tendre l'oreille car c'est à lui que ce discours s'adresse.

En effet, sous le titre « Les Mensonges du *Réveil du Nord* » l'ex-organe radical-socialiste, qui fut, jusqu'en ces derniers temps, le confident officiel du Comité Tiquetonne, publie en caractère à usage de myopes, les accusations les plus fausses contre nous et les plus ineptes contre Delesalle. Qu'on juge !

— Il nous accuse d'avoir imprimé que M. Potié avait réclamé le maintien des lazaristes ou autres congréganistes à Hauboerdin...

Or, nous n'avons fait que rapporter un propos public de son collaborateur M. Médéric Dufour.

— Il nous accuse d'avoir imprimé que la candidature Potié avait été formellement décidée avant le Congrès...

Or cette affirmation est de M. Tribourdeau, conseiller général radical, candidat lui-même au Congrès et bien placé pour savoir à quels tripatouillages est due son élimination !

— Il nous accuse d'avoir imprimé que le susdit Congrès contenait au moins cinquante réactionnaires...

Mais c'est le décompte établi par ses amis, par l'un de ses administrateurs, M. le docteur Debierre, que nous avons fourni là !

— Il oppose cinq noms (ceux de MM. Monesiey, Delattre, Houssin, Schoutteten, et du maire de Cobrieux) au chiffre de *cinquante* réactionnaires fourni par des radicaux écœurés sans doute mais qui savent aussi bien compter que lui...

Pourquoi passe-t-il sous silence les noms de MM. MOTTE, GUILLAIN, DELAUNE, sous le couvert desquels s'est opérée la trahison que nous avons dénoncée ?

— Il prétend que nous lui avons reproché d'avoir écarté les délégués des communes suburbaines de Lille et tout en reconnaissant le fait, il en rejette la responsabilité sur MM. Debierre et Lelen...

Nous ne lui avons rien reproché personnellement de semblable. Il nous prête, en cette affaire, comme dans les autres, les déclarations cueillies chez ses amis. Qu'il nous soit permis de remarquer combien peu tendre il est pour MM Debierre et Lelen. Décidément la générosité d'âme n'est pas son lot.

—o—

Que reste-t-il de nos fameux mensonges, maintenant ?

Rien !

Le *Progrès du Nord* a donc menti sciemment et volontairement pour n'être pas seul à passer pour menteur...

—o—

Est-il plus sincère dans la suite de sa polémique ?

Point du tout ! C'est le même jeu.

Ainsi, malgré une réponse catégorique de Delesalle, il persiste à accuser notre ami d'avoir proposé, en 1892 une alliance radicale-réactionnaire.

Qu'il se rapporte donc à la collection des journaux du temps et il verra qu'à cette époque MM. le docteur Debierre, Cliquennois-Pâques, Werquin, luttaient aux côtés de Delesalle et il ne lui sera pas malaisé, dès lors, d'étayer son mensonge sur ces témoignages autorisés et que nous le défions d'obtenir.

Il verra autre chose aussi : il trouvera dans le *Réveil* à la date du samedi 30 avril 1892, une lettre de M. Saisset-Schneider où l'ancien préfet du Nord, l'accusait déjà lui, *Progrès*, d'avoir *élevé le mensonge à la hauteur d'un principe !*

M. Saisset-Schneider pourrait dire aujourd'hui s'il se mêlait encore à nos luttes locales, que ce principe est passé, chez notre confrère, à l'état de constitution.

Et, en effet, ne trouvant plus suffisante son accusation à Delesalle d'avoir voulu pactiser avec la réaction en 1892, il lui reproche d'avoir fait élire Lafargue avec le concours de la *Dépêche*, d'avoir appuyé à La *Madeleine* une alliance avec les cléricaux, enfin d'avoir été le grand électeur de MM. Dansette, Scrive et Cointrelle...

L'histoire Lafargue, le *Progrès* l'a retournée cent fois à la figure du P. O. F. de Delory et de Guesde. On sait ce que ça vaut.

Mais où le *Progrès* serait bien embarrassé, ce serait si on le mettait en demeure d'apporter un seul fait à l'appui de ses deux derniers racontars.

Il faut notamment, qu'il prenne ses lecteurs pour des moules pour oser leur représenter Delesalle comme favorisant MM. *Dansette, Scrive* et *Cointrelle*.

A une époque pas très lointaine, Delesalle fut *bien candidat au Conseil général contre* M. Scrive, mais le *Progrès* s'abstint favorisant ainsi M. Scrive.

Pourquoi donc prête-t-il ses reniements aux autres ?

Nous ne voulons pas en *finir avec les inepties* répandues par le *Progrès* avant le scrutin sénatorial, sans nous extasier comme il convient devant les soi-disant interviews prises (*pour copie non conforme*) par notre confrère, à Delory, Devernay et Ghesquière.

Ici nous publions des interviews conformes — mais elles nous coûtent autre chose que la grosse imagination.

Il est vrai qu'on a l'esprit que l'on peut et nous ne sommes pas du tout jaloux de celui du *Progrès*.

JUSTICE GRATUITE

On a calculé que, depuis 1883, dans les instances qu'ils ont engagées et dans les procédures qu'ils ont suivies au sujet de l'héritage-fantôme, les Humbert ont payé quatre millions de droits au fisc.

Dans la célèbre affaire, il n'y aura donc pas que des dupes. L'Etat gardera la forte somme.

C'est un peu comme dans les maisons de jeu ; les pontes et le banquier finissent par ne trouver à sec ; tout est tombé dans la cagnotte...

Tous les Français savent, depuis l'école primaire, que l'une des premières conquêtes de la Révolution a été la justice gratuite !...

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

L'Affaire Humbert

LES INTERROGATOIRES

Paris, 4 janvier. — Voici des détails complémentaires sur les interrogatoires de Frédéric Humbert et Romain Daurignac, dont nous avons parlé hier :

L'interrogatoire, par M. Leydet, du fils de l'ancien garde des sceaux — auquel assistait Me Henri Robert — a été très court. Commencé à deux heures et demie, il était terminé à quatre heures précises. Il ne roula point sur l'affaire elle-même, mais uniquement sur le rôle joué par Parayre.

Frédéric Humbert a énergiquement défendu son ancien serviteur.

— J'affirme, a-t-il déclaré d'une voix blanche, que Parayre est un homme droit, loyal et honnête. Jamais il n'a commis la plus légère indélicatesse. Jamais il n'avait été mis au courant de nos affaires. C'est le type du parfait employé, l'un de ces serviteurs que l'on ne retrouve plus, dont le dévouement est sans bornes et l'obéissance quasi monacale.

S'animant un peu, le mari de Thérèse continua :

— Nous n'avons rien à nous reprocher, d'ailleurs, ni les uns ni les autres. Nous sommes victimes de la plus odieuse des machinations. Mais serions-nous coupables que Parayre devrait être mis hors de cause. Je n'avais rien compris à son arrestation. Je comprends moins encore son maintien en prison.

Ces derniers mots avaient été dits avec une grande énergie. Dès qu'il les eut prononcés, le prisonnier fut pris d'une violente quinte de toux et demanda à se reposer quelques instants, ce qui lui fut accordé.

M. Leydet l'invita ensuite à fournir divers renseignements sur son ancien employé. Frédéric Humbert indiqua comment il fit sa connaissance, alors que Parayre était instituteur à Bauzelles et secrétaire de la mairie.

En résumé, le fils de l'ancien garde des sceaux se borna à confirmer en tous points les détails donnés par son ex-factotum.

ROMAIN DAURIGNAC SUR LA SELLETTE

Pendant que Frédéric Humbert fournissait ces explications, Romain Daurignac était entendu par M. André, sur son rôle dans la constitution et le fonctionnement de la Rente viagère, rôle des plus importants, puisque le frère de Thérèse était, sinon effectivement, du moins nominalement le directeur de cette société.

Le perruquier de la Conciergerie ayant coupé ses favoris à l'espagnole, l'ami de Blondinette, avec sa barbiche renaissante, ressemblait beaucoup plus que précédemment aux photographies qui accompagnèrent son signalement.

Avec l'assistance de Me André Hesse, il eut à répondre aux mêmes questions que celles qui avaient été posées la veille à son frère, Emile Daurignac.

Sentant l'heure grave pour lui, l'ancien coureur de pampas avait abandonné ses allures gouailleuses. C'est sur le ton de la plus grande déférence, sans émailler son récit d'aucune plaisanterie, qu'il exposa les circonstances dans lesquelles, selon lui, la Rente viagère fut fondée :

— C'était une idée de Thérèse, dit-il, et je m'en suis emparé. Tout ce que ma sœur disait était pour nous parole d'Evangile. Nous l'aimions tant ! Elle nous a presque servi de mère lorsque notre père devint veuf. Son idée était excellente, d'ailleurs.

—C'est votre avis ! interrompit M. André ; mais il n'en est pas moins vrai que vous avez constitué la société dans des conditions irrégulières. Si vous n'êtes pas inculpé d'infraction à la loi sur les sociétés, c'est parce que ce délit est prescrit. Il n'en a pas moins existé contre vous.

Romain Daurignac riposta sans sourciller :

— Il est exact que la *société a été constituée au* capital de dix millions, alors que nous ne possédions pas le quart exigé par la loi. Mais, monsieur, le juge, combien de sociétés, très prospères à l'heure actuelle, ont eu un tel *début* !... Les opérations suivantes ont été parfaitement régulières.

— La prévention affirme le contraire. D'après elle, la Rente viagère n'aurait été qu'une « pompe » destinée à *alimenter* d'argent votre sœur Thérèse et votre beau-frère.

Ici, l'ami de Blondinette esquissa un beau geste de protestation.

— Calomnie que tout cela. La Rente viagère était appelée à réaliser de gros bénéfices. Si nos créanciers, au lieu de nous harceler de leurs demandes, nous avaient laissés tranquilles, non seulement toutes les rentes de nos clients auraient été servies, mais nous aurions mis de côté des réserves considérables. J'aurais commencé par acheter, avec l'aide pécuniaire de ma sœur, l'immeuble de la rue Auber où nous avions installé nos bureaux, précédemment boulevard Haussmann.

Romain ajouta :

— Veuillez remarquer, monsieur le juge, que nous ne voulions traiter qu'avec des créditentiers sans enfants.

Sur ce, M. André, très sceptique, a repris un à un les délits d'escroquerie relevés dans les rapports de MM. Ichel et Doyen, experts.

Chacune des opérations auxquelles s'est livrée la Rente viagère semble délictueuse ; mais il n'est possible de retenir que celles qui sont postérieures à 1899, c'est-à-dire qui remontent à moins de trois ans, les autres étant prescrites.

Le frère de Thérèse a protesté de sa bonne foi. Il n'a cessé de répéter qu'experts et magistrats se trompaient à son égard.

— On nous traite en coupables, dit-il, alors que nous avons été, en somme, des victimes. Oui, des victimes, monsieur le juge. Ce sont les usuriers auxquels nous avons eu affaire qui sont cause de tout. Ils nous ont exploités odieusement. Ils m'ont empêché de m'occuper comme il l'eût fallu de la Rente viagère. J'ai dû aider ma sœur à se défendre contre eux. J'aimais trop Thérèse pour la laisser se débrouiller toute seule. La suite de votre instruction établira tout cela. Quant aux Crawford, ils existent.

S'interrompant, Romain s'écria, s'adressant à M. André avec le plus pur accent des bords de la Garonne :

— On a été jusqu'à prétendre que j'avais joué le rôle d'un des Crawford. Voyons, monsieur le juge, là, entre nous, ai-je l'accent anglais ?

—Il ne s'agit pas, en ce moment, des Crawford, réplique le magistrat qui, malgré sa gravité professionnelle, ne pouvait réprimer un sourire. Nous en causerons plus tard.

—Dès que vous le voudrez, fit l'accusé en s'inclinant. Bientôt les usuriers viendront prendre notre place.

Il était six heures et demie. L'interrogatoire prit fin et Romain Daurignac retourna à la Conciergerie.

Lundi, il sera interrogé par M. Leydet sur le fameux *héritage, pendant que* M. André questionnera Thérèse Humbert sur sa participation à l'affaire de la Rente viagère.

LE SOCIALISME A L'ETRANGER

Paris, 4 janvier. — L'année 1902 comptera parmi les meilleures pour le triomphe des idées socialistes à l'étranger.

En Allemagne, c'est autour de ce parti que pivote toute la politique. C'est lui qui, aux assemblées délibérantes, assume toute la défense des droits de la *liberté* et de la *démocratie*. On l'a vu lors de la discussion de la loi Heinze et de celle des fameux tarifs douaniers.

Enfin, les progrès de ce parti sont tels que le kaiser a cru devoir prêcher contre lui une nouvelle croisade.

En Hollande, la défaite des libéraux, battus par la coalition chrétienne des protestants et cléricaux, n'a pas atteint le parti socialiste. Celui-ci a profité de la faiblesse et des défaillances libérales; il a vu doubler sa force parlementaire, et les efforts combinés de tous les partis bourgeois pour éloigner de la seconde Chambre le leader socialiste, Troelstra, n'ont pas prévalu contre la nouvelle croisade.

C'est le groupement de la classe ouvrière autour du parti démocratique socialiste qui est le phénomène politique caractéristique de ces dernières années. Les travailleurs des villes reviennent en masse à la démocratie socialiste, et c'est à bon droit que les militants socialistes néerlandais promettent de tenir au prochain congrès international d'Amsterdam un rang digne de leurs traditions et de leurs courageux efforts.

En Angleterre, l'attention du prolétariat a été, pendant plusieurs années, distraite par le spectacle peu glorieux d'une guerre dans laquelle un puissant Etat se ruait sur deux faibles nations.

L'an 1902 a vu la fin de cette calamité. La défaite des Boers était prévue depuis longtemps, et leur résistance désespérée, la fantastique chevauchée des troupes de Dewet, s'évadant des lignes de blockaus, la courageuse attitude des femmes boers enfermées et martyrisées dans les camps de concentration, la victoire de Delarey, rendant magnanimement à la liberté son prisonnier, le général Methuen, tout cela ne pouvait que prolonger l'agonie de ce vaillant petit peuple.

La conclusion de la paix à Vereeniging, si elle consacra le triomphe de la force brutale sur le droit, eut cependant ce mérite de chasser le hideux cauchemar de la guerre.

Vainqueurs et vaincus furent également soulagés, bien que ces derniers n'eussent pas à se louer de la générosité des premiers, offrant des indemnités dérisoires pour rebâtir les ruines accumulées par la guerre. Les généraux Botha, Dewet et Delarey durent faire une triomphale tournée à travers l'Europe, pour implorer la pitié des peuples émus par leurs souffrances.

La population anglaise, un moment empoisonnée par l'impérialisme et le jingoïsme, semble d'être ressaisie et commence surtout à comprendre qu'il est parfois très coûteux et peu glorieux d'être vainqueur.

Les socialistes anglais, qui ont admirablement lutté contre le chauvinisme débordant de leurs compatriotes, tireront évidemment profit de ce revirement.

D'autant plus qu'un autre événement, d'une portée considérable, va précipiter la classe ouvrière vers l'action politique. La décision des tribunaux rendant les syndicats responsables du préjudice supposé ou réel causé aux industriels, a porté une atteinte sérieuse au droit de coalition.

Les ouvriers anglais finiront peut-être par comprendre que, s'ils sont victimes des lois, c'est parce qu'ils abandonnent la confection de ces lois à une classe ennemie. Quand ils renonceront au syndicalisme pur des Trades-Unions pour participer activement à la lutte électorale, les conditions de la vie politique anglaise, se modifieront profondément, dans un sens favorable à la classe ouvrière.

En Autriche-Hongrie, la social-démocratie, paralysée par l'inique régime de classe des curies, bataille courageusement contre la réaction cléricale affublée du masque démagogique de l'antisémitisme. Au milieu des innombrables conflits de race qui déchirent ce qui reste de cet empire vétuste, le Parti socialiste apparaît comme le seul groupement politique capable de refaire l'unité nationale d'abord et de sauver le prolétariat autrichien.

Au Danemarck, où la majorité radicale a vaincu la répugnance du vieux roi conservateur, au point de lui imposer ses ministres, le Parti socialiste voit son influence s'étendre chaque jour.

Les événements troublés de Genève ont empêché le Parti socialiste suisse, maintenant uni aux groupes du Grütli, de profiter de son louable effort de propagande. Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste du Parlement fédéral a été renforcé.

En Suède, la menace de la grève générale a suffi pour déterminer les gouvernants à préparer les voies au suffrage universel. Cet événement est plein d'enseignements pour la classe ouvrière.

En Italie, au congrès d'Imola, où l'on a vu aux prises les deux fractions socialistes, les partisans de Turati, lequel veut soutenir un gouvernement à tendances démocratiques, l'ont emporté, mais c'est le sentiment de l'union qui a triomphé. Le socialisme italien ne fut plus uni que jamais, et ses mandataires se sont eux-mêmes séparés de la majorité ministérielle quand le cabinet Zanardelli refusa le droit de coalition aux ouvriers des chemins de fer. Depuis, ils restent dans l'expectative, se contentant de donner leur appui à toute proposition démocratique.

En Espagne, le nouveau ministère, qui a succédé au cabinet Sagasta, a promis une application honnête des lois électorales ; s'il tient parole, les prochaines scrutins révéleront la force politique véritable du socialisme espagnol, ce qui causera plus d'une surprise.

En Russie, les provocations du gouvernement despotique contre les écrivains et penseurs libres, la traque aux étudiants, l'exploitation misérable pesant sur les populations agraires, les nombreuses grèves tout révèle un état d'esprit contre lequel toute l'armée des Cosaques finira par devenir impuissante et qui, dans un élan révolutionnaire, libérera la Russie d'un régime indigne d'une nation civilisée.

En Belgique, malgré les tristes événements d'avril, qui marquèrent la lutte des socialistes pour la conquête du suffrage universel, le parti n'a point cessé de grandir.

En résumé, partout, là même où les socialistes ont subi de massagres échecs, la puissance du Socialisme grandit et partout la force ouvrière s'affirme avec un éclat grandissant.

Les Jeux en Belgique

Bruxelles, 4 janvier. — C'est hier qu'est entrée en vigueur la loi interdisant les jeux en Belgique. Le Cercle des Jeux d'Ostende a fermé ses portes le 31 décembre et c'est le 1er janvier, à 11 heures, à Spa, que la dernière bille a été lancée à chacune des deux tables de roulette qui fonctionnaient encore.

Si cette dernière journée de la Roulette n'a pas causé grande émotion dans le monde des joueurs, les Spadois, par contre, semblaient atterrés.

Aujourd'hui, presque tous les hôtels qui restaient ouverts pendant l'hiver fermeront leurs portes.

L'administration municipale va examiner les moyens de remplacer par d'autres attractions les jeux supprimés.

A Spa, 200 personnes ont assisté à la fermeture des jeux.

A Namur et à Mons, les maisons de jeux se sont fermées jeudi soir sans incident.

L'ANNIVERSAIRE DE GAMBETTA

Paris, 4 janvier. — Les amis de Gambetta, restés fidèles à sa mémoire, s'étaient, selon la coutume, donné rendez-vous ce matin, à onze heures, à Ville-d'Avray, dans la maison des Jardies, où le tribun rendit le dernier soupir, pour y commémorer l'anniversaire de sa mort.

Le comité gambettiste était allé à la gare pour y rencontrer les amis de Paris et leur faire cortège jusqu'à la maison.

A la même heure le général André, ministre de la guerre, en tenue, accompagné d'un officier d'ordonnance, descendait de son coupé et pénétrait aux Jardies, en tête du cortège.

Dans le jardin, la musique du 101e de ligne — remarquons que c'est la première fois qu'une musique militaire s'est fait entendre à cette occasion — attaqua aussitôt la *Marseillaise*.

Et tandis que le ministre, dans le salon, distribuait de nombreuses poignées de mains, les couronnes, envoyées par tous les comités gambettistes des départements, s'entassaient dans tous les coins.

Parmi les admirateurs de Gambetta, on remarquait MM. Cazot, questeur du Sénat ; Expert-Bezançon, Thomson, Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; H. Depasse, Delpeuch, Grimanelli, Risler, Vert, Esling, Ed. Lefebvre, Deluns-Montaud, etc.

M. Etienne, député d'Oran, s'était rendu à Nice, au tombeau de Gambetta, où il a déposé une couronne ce matin.

Pendant que trois pièces de canon en batterie faisaient parler la poudre, des discours étaient prononcés dans le modeste salon, rempli de souvenirs ferventes.

C'est d'abord M. Deluns-Montaud, puis M. Cazot et enfin le général André qui a répondu. Au cours de son allocution qui fut brève, le ministre dit :

« Gambetta a vu loin et a vu haut ; je suis en communion d'idées complète avec lui. Car nous ne devons pas perdre de vue qu'une grande nation comme la France, si elle doit savoir garder l'épée au fourreau doit aussi être assurée qu'elle pourra s'en servir utilement s'il le faut. »

Puis la musique joue la *Marche de Sambre-et-Meuse* ; les pèlerins vont visiter la chambre mortuaire, et le cortège, précédé des fanfares, ayant toujours à sa tête le général André, se dirige vers la salle où doit avoir lieu le banquet traditionnel.

Peu après, la municipalité de Ville-d'Avray qui, en sa qualité de nationaliste, a été exclue du cortège officiel, arrive aux Jardies, précédée de la musique de la ville et s'arrête devant la maison.

Le maire, M. Poirot-Delpeuche, y pénètre et va déposer une couronne. Après quoi, il revient sur la place et, au milieu du bruit assourdissant des canons qui tonnent, prononce un discours écouté par les pompiers.

A son départ vers midi, le ministre de la guerre a été salué par les cris répétés de : Vive André ! Vive la République !

Faits Divers

HORS RÉGION

LE MARIAGE OU LA MORT

Dreux, 4 janvier. — Mme Guillou, épicière à Bueil (canton de Pacy-sur-Eure), avait eu pendant sept mois, comme employé, un nommé Bassier et avait été en très bons termes avec lui.

Bassier voulait mieux et prétendait se faire épouser. Mais Mme Guillou, qui est mère de deux enfants, refusait de se remarier.

Un jour, Bassier lui mit sur le front le canon d'un revolver, en disant :

— Si tu ne veux pas te marier avec moi, je vais te tuer !

Elle resta inflexible devant la menace et le misérable n'osa pas tirer.

A la suite de cette scène, elle mit Bassier à la porte, et celui-ci alla se placer dans une épicerie de Mantes. Il n'avait pas renoncé à se faire épouser, de gré ou de force, et l'autre soir, il vint à Bueil armé d'un revolver, s'introduisit dans la maison en cassant un carreau et monta à la chambre de Mme Guillou.

Par hasard, celle-ci était à Dreux et ne devait revenir que le lendemain matin.

Bassier se coucha dans son lit où il fut trouvé le matin par la jeune Guillou qui, effrayée, alla chercher les deux garçons ; ceux-ci accoururent et reculèrent épouvantés à la vue de Bassier qui se tenait sur le seuil de la porte, tenant dans chaque main un revolver qu'il braquait sur eux ; il les menaça de leur brûler la cervelle s'ils allaient chercher les gendarmes.

Le gaillard est taillé en hercule et les garçons épiciers, littéralement terrorisés, le laissèrent commander en maître et fouiller partout dans la maison.

Aux deux enfants qui pleuraient, il dit :

— Bientôt, vous n'aurez plus de mère ; je la tuerai et je me ferai sauter la cervelle ensuite.

Mme Guillou, à sa descente du train, avait été prévenue de ce qui se passait ; elle se garda de rentrer chez elle et alla chercher les gendarmes de Pacy-sur-Eure. Bassier ne les attendit pas.

Après s'être fait servir à déjeuner il nettoya et reprit le train pour Mantes, en promettant de revenir. Il a emporté le revolver de Mme Guillou.

Un homme tué pour un lapin

Alençon, 4 janvier. — Un terrible accident de chasse vient de se produire dans la commune du Sap, à trente-quatre kilomètres d'Argenton.

M. Adoubard avait invité trois de ses amis, MM. Greibin, Lesueur et Bordel, à une partie de chasse dans sa propriété des Petits-Champs.

Les chiens avaient poursuivi un lapin qui s'était dirigé vers un arbre creux où M. Lesueur venait de se blottir pour tirer l'animal au passage. Mais son camarade Bordel, qui ignorait ce détail, vit tout à coup le lierre qui entourait l'arbre remuer. Croyant que le lapin s'y était réfugié, il épaula vivement et fit feu.

Au même instant un cri déchirant se fit entendre et l'infortuné Lesueur, atteint par la charge en pleine poitrine, roulait au pied de l'arbre. La mort avait été instantanée.

L'auteur involontaire de ce terrible accident, qui jouit de l'estime et de la considération de ses compatriotes, est plongé dans le plus profond désespoir.

La victime était âgée de trente-deux ans.

Incendie d'un couvent

Marmande, 4 janvier. — Un violent incendie a mis en émoi les habitants de notre ville.

Le feu s'est déclaré au couvent des sœurs de la Compassion, avenue de Gontand et a pris, en quelques instants, des proportions si considérables, que toute tentative de sauvetage a paru inutile.

Cependant grâce à l'arrivée presque immédiate des pompiers et d'un détachement du dépôt du 20e régiment d'infanterie, on est parvenu à préserver une faible partie des bâtiments.

Il a été impossible jusqu'ici d'établir les causes du sinistre : tout ce que l'on sait, c'est que le feu a pris naissance dans la salle de la communauté, à côté des cuisines.

Les dégâts sont estimés à 40.000 francs environ.

Désespoir d'un fiancé

Tunis, 4 janvier. — Un jeune homme de vingt ans, Jacques Salcedo, vient de se suicider chez sa fiancée, Françoise Jovino, qui tient dans la rue de Rome le magasin de modes « A la rose de mai ».

Cette jeune fille s'était absentée du magasin pendant quelques minutes pour aller chercher des allumettes ; quand elle revint, elle trouva son fiancé, ruisselant de sang, qui se frappait violemment la tête contre le mur. Le malheureux s'était, auparavant, emparé d'une paire de grands ciseaux et s'était mortellement frappé dans la région du cœur.

A cette vue, la jeune fille, affolée, se jeta sur le corps de son fiancé, lui demandant pourquoi il s'était frappé.

C'est d'une voix éteinte que le malheureux lui répondit ces simples mots : « Pardonne-moi ; je me suis tué. » Et il expira dans ses bras.

On ignore exactement les causes qui ont poussé Salcedo à se donner la mort.

INCIDENT MACABRE

Aubervilliers, 4 janvier. — Hier matin avaient lieu à Aubervilliers, les obsèques de l'agent Tamalet. Le corps était exposé au domicile mortuaire, 47, rue du Moutier, et les agents formaient la haie aux côtés du cercueil, quand arrivèrent trois individus qui s'approchèrent de la bière.

Ils stationnèrent un moment, puis cherchèrent à lier conversation avec les gardiens de la paix. Comme ceux-ci les priaient de se retirer et de ne pas troubler l'ordre, l'un de ces trois hommes entra dans une violente colère, se rua sur le cercueil et entonna, en manière de cantiques, des chansons obscènes.

M. Fédée, secrétaire du commissariat de police, voulut emmener cet énergumène : la colère de celui-ci redoubla, et quatre agents, qui, d'ailleurs, furent violemment frappés, furent nécessaires pour se rendre maîtres de cet homme.

Au commissariat de police, où il fut conduit, sa colère fut telle qu'on dut le ligoter. Il a été, dans la soirée, envoyé au Dépôt.

C'est un nommé Georges Letellier, âgé de 31 ans, sorti le matin même de l'asile départemental de Nanterre.

Ecroulement d'un plancher

Commercy, 4 janvier. — Un étrange accident vient de se produire à Marson, petite commune de 147 habitants, à 20 kilomètres de Commercy.

Un ancien épicier de cette localité, M. Michel Corneille, âgé de cinquante-sept ans, poussé par la misère, s'était pendu à un crochet de son plafond.

Le maire aussitôt avisé prévint le brigadier de gendarmerie qui arriva escorté d'un gendarme et tous trois se rendirent dans la maison de l'infortuné Corneille pour procéder aux constatations d'usage.

Mais à peine eurent-ils pénétré dans la chambre qu'un sinistre craquement se fit entendre : le plancher venait subitement de s'écrouler entraînant le maire et les deux gendarmes qui furent précipités dans la cave.

Tous trois ont été blessés mais leur état n'inspire aucune inquiétude.

Odieux attentat sur une fillette

Le Havre, 4 janvier. — On vient d'arrêter un nommé Maurice Bourgeois, âgé de vingt-quatre ans, demeurant 17, rue Faure, pour tentative d'assassinat et de viol sur la jeune Suzanne Amiot, âgée de quatorze ans, et demeurant chez sa tante, Mme Amiot, maîtresse couturière, 123, rue de Paris.

Bourgeois, qui s'était rendu, il y a deux jours chez Mme Amiot pour prendre l'index du compteur, avait remarqué la beauté de la jeune Suzanne Amiot, laquelle est brune et très jolie. Ce soir, il adressa par un gamin une lettre à Mme Amiot dans laquelle il priait celle-ci de faire prendre une robe à repasser chez Mme Lenfant, 7, place Gambetta, à six heures.

Mme Amiot envoya sa nièce ; quand celle-ci pénétra dans le couloir sombre de la maison, elle aperçut un homme auquel elle demanda l'adresse de Mme Lenfant.

— Je vais vous conduire, répondit l'individu, qui n'était autre que Bourgeois.

Il entraîna la jeune Suzanne dans un appartement inhabité, au premier étage. Arrivé là, se précipitant sur la jeune fille, il la renversa, cherchant à lui faire subir les derniers outrages.

Comme sa victime poussait des cris déchirants, il lui ferma la bouche et lui asséna sur la tête plusieurs coups d'un objet tranchant, lui faisant ainsi quatre blessures graves à la base du crâne ; puis, il prit la fuite.

La victime, bien qu'épuisée par la douleur et les flots de sang qu'elle perdait par ses blessures, se releva néanmoins, cassa un carreau de l'appartement, cria au secours, et désigna aux passants Bourgeois, qui s'enfuyait.

Des agents, suivis aussitôt d'une foule énorme, se mirent à la poursuite du misérable qu'ils purent arrêter dans une maison de la rue Fontenelle, où il s'était réfugié et enfermé à clef dans les cabinets d'aisance du quatrième étage.

Pendant ce temps, la jeune Suzanne était transportée d'abord à la pharmacie Bourguignon pour y recevoir les premiers soins, et ensuite au domicile de sa tante, où le docteur Carrère pansa ses blessures.

Le coupable a été confronté avec sa victime, et, bien que son état soit très grave celle-ci a parfaitement reconnu dans Bourgeois l'homme qui avait tenté de la violer et de la tuer.

Fouillé, Bourgeois a été trouvé porteur d'un couteau à manche d'acier et à plusieurs lames. On ignore encore si c'est avec ce couteau qu'il a si cruellement frappé la jeune fille.

Le criminel a été écroué à la disposition de la justice.

Drame sanglant dans un théâtre

Naples, 4 janvier. — Un drame de la jalousie s'est déroulé, hier soir, dans les coulisses du théâtre Rossini, pendant qu'on représentait le drame « Suor Teresa ».

M. Rossi-Pianelli, le premier sujet de la troupe dramatique, qui joue en ce moment à Naples, vivait depuis des années avec Mme Giovanno de Lucca, qui avait abandonné pour lui son mari et ses six enfants. La dame était d'une jalousie féroce.

Hier soir, après le deuxième acte, Mme de Lucca se trouvait dans les coulisses. Elle vit Rossi-Pianelli qui semblait regarder tendrement une de ses camarades ; furibonde, elle lui fit une scène et sortit de sa poche un poignard. Une actrice, Mme L. Cataneo, fort jolie personne, âgée de vingt ans, chercha à s'interposer, mais Mme de Lucca, furieuse, lui porta un violent coup de poignard à l'aine, puis tenta de s'enfuir.

Elle fut bientôt arrêtée.

Le spectacle ne put être continué, l'infortunée blessée ayant le rôle principal du drame.

Sous peu de jours, M. Rossi-Pianelli devait partir pour New-York, engagé comme premier sujet dans la troupe de Mme Duse.

Il paraît que M. Rossi-Pianelli avait assez de sa liaison et n'attendait que l'occasion propice pour s'en débarrasser.

Les médecins ne se sont pas encore prononcés sur l'état de Mlle L. Cataneo, victime de son courage.

Suicide d'un sergent

Brest, 4 janvier. — Le sergent rengagé Jules Berlioz, du 6e régiment d'infanterie coloniale, caserné à Pontaneren, commune de Lambezellec, s'est suicidé, aujourd'hui, dans sa chambre, en se tirant avec un fusil Lebel une balle dans la tête. Après s'être placé au pied de son lit, il a mis son fusil entre ses jambes, et, à l'aide d'une ficelle, dont il avait, avec une des extrémités, entouré la gâchette et avec l'autre son pied droit, il a fait partir le coup. En sortant de la tête, la balle a traversé le plafond et le toit du grenier. La mort a été instantanée. Le suicidé était originaire d'Hennebont (Morbihan). Il était âgé de vingt-neuf ans. Son cadavre a été transporté à l'hôpital maritime de Brest.

Le sergent Berlioz, qui était récemment entré en France, venant des colonies, souffrait de dysenterie.

MAISONS ENGLOUTIES DANS LES MINES

New-York, 4 janvier. — Une partie de la ville d'Olyphant (Pensylvanie), s'est effondrée, la nuit dernière, dans les excavations des mines. Cinq maisons de commerce ont été englouties et deux d'entre elles furent brûlées dans la mine. Les mineurs, qui étaient au travail au moment de l'effondrement, ont pu s'échapper.

DANS LA RÉGION

Un parricide à Clary

Nous donnons aujourd'hui des détails sur le drame que nous avons annoncé, hier, et qui s'est déroulé à Clary, dans de tristes circonstances.

Samedi matin, vers 9 heures, Hernoux Louis, récemment libéré du service militaire, se rendait à la mairie pour faire la déclaration suivante :

Sa mère coucait, probablement dans la pièce donnant sur la rue, quand il entendit, vendredi soir, le bruit d'une lutte. Il sortit de sa chambre, séparée de celle de sa mère par un étroit couloir, entra chez elle, et vit sortir par l'une des deux fenêtres, trois hommes qu'il ne put reconnaître et dont il lui est impossible de donner le signalement, bien qu'il affirme avoir retenu le dernier, un instant, pour l'empêcher de sortir. Il constata que sa mère avait été tuée.

Le maire se rendit, accompagné du garde, au domicile de la veuve Hernoux. Là, un spectacle horrible s'offrit à ses regards. La veuve Hernoux était étendue à terre défigurée.

Nous devons ajouter que la veille au soir, Hernoux s'était présenté à la gendarmerie de Clary en disant que des malfaiteurs venaient de s'introduire dans la maison qu'il occupe avec sa mère sur la route.

LA VICTIME

La victime, mariée en premières noces avec Louis Hache, en secondes noces avec Hernoux, qui mourut lui-même dans de tragiques circonstances, il y a quelques années, n'avait plus que cet enfant, Louis, âgé de 25 ans, et un petit garçon, fils d'une fille défunte.

Elle devait demander l'assistance judiciaire pour obtenir de son fils Louis une pension alimentaire ; les premières démarches avaient été faites par elle le 26 décembre dernier. Ce détail est peut-être un des mobiles du crime.

LA CHAMBRE DU MEURTRE

Le peu de désordre de la chambre du meurtre n'indique pas qu'il y ait eu lutte entre la victime et l'assassin ; rien n'est brisé, le poêle seul est renversé, mais aucune pièce n'est cassée.

Tout le reste est parfaitement en ordre. Rien n'a été dérangé ; aucun meuble n'a été fouillé ; la table près de laquelle la vieille travaillait n'a pas été bougée ; les divers ustensiles du ménage n'ont pas été touchés.

Le cadavre était étendu à terre, entre le fourneau et les armoires. Sur l'une des jambes, une tâche de sang, peu de chose ; c'est une éraflure causée par la chute.

Le sang dont sont souillés des morceaux d'étoffe établissent que la victime travaillait à des travaux de couture, lorsqu'on l'a frappée.

Cette femme a été assommée d'un coup tellement violent que le crâne ouvert met presque la cervelle à nue. Le coup a été porté avec un bâton ou un tisonnier sans doute, car la blessure s'étend du frontal au pariétal sur une longueur d'environ dix centimètres.

La mort a dû être instantanée.

LE MEURTRIER

Habituellement, la veuve Hernoux passait la soirée av